

À PROPOS

Le Transport Adapté et Collectif de La Rivière-du-Nord est fier de vous offrir un service optimisé, sous la gouvernance de la MRC de La Rivière-du-Nord depuis janvier 2024.

À qui s'adressent les services ?

Résident(e)s de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie

Heures de services • Lundi au dimanche

DÉPART

06H00 • 07H00 • 08H00 • 08H45 • 10H00 • 11H00 •
12H30 • 13H30 • 14H30 • 15H30 • 16H30 • 17H30 •
18H30 • 19H30 • 21H00

RETOUR

06H30 • 07H30 • 08H30 • 09H15 • 10H30 • 11H30 •
13H00 • 14H00 • 15H00 • 16H00 • 17H00 • 18H00 •
19H00 • 20H00 • 21H30

Heures de réservation

Les réservations doivent être effectuées au plus tard la veille du déplacement avant 15 h.

Exception : pour les déplacements prévus les **samedis, dimanches et lundis**, la réservation doit être faite **avant 10h le vendredi précédent**.

⚠ **Aucune réservation ni transport accordée le jour même ou à bord du véhicule.**

Horaire de réservation

Du lundi au jeudi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 15 h
Le vendredi : de 8 h à 10 h

L'ÉCOMOBILITÉ À VOTRE PORTÉE !

Contactez-nous pour plus d'informations



450.436.9321 poste 4



349, rue Labelle, Saint-Jérôme, QC J7Z 5L2



transportadapte@tacrdn.ca

GUIDE EXPRESS DE L'USAGER

TRANSPORT ADAPTÉ



TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF | MRC RIVIÈRE-DU-NORD



MRC DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD

FONCTIONNEMENT DES RÉSERVATIONS

Informations à fournir lors de la réservation

- Numéro de carte d'admission
- Date du déplacement
- Adresses exactes de départ et de destination : aucune adresse n'est fournie par le service
- Heures de départ, rendez-vous et retour
- Présence d'un accompagnateur afin qu'une place lui soit réservée (si applicable)
- Aide à la mobilité utilisée (ex. : canne, marchette, béquilles, fauteuil roulant manuel ou motorisé, triporteur, etc.)

Tarification

3\$ par transport, par personne

Après la réservation

- Aucune modification ni réservation ne sera acceptée hors des heures de bureau.
- Seules les annulations sont acceptées à l'extérieur des heures d'ouvertures. Composez le 450 327-2828.

⚠ Toute **réservation effectuée directement** auprès d'une **compagnie de taxi ou d'un transporteur** (occasionnel ou régulier) **ne sera pas reconnue** par le Service de transport adapté de la MRC de La Rivière-du-Nord.

PÉNALITÉS

Annulation à la porte

Une pénalité de 15\$ sera imposée à l'utilisateur pour chaque annulation à la porte ou ne respectant pas le délai d'une heure (1) d'avis.

Sanctions

Toute situation abusive ou répétitive ne respectant pas les règles énoncées dans le **guide complet de l'utilisateur** (disponible sur notre site web) peut entraîner l'application de mesures restrictives, pouvant aller jusqu'à la suspension ou la révocation des déplacements.

Des circonstances exceptionnelles peuvent toutefois survenir. Le Service du TAC de la MRC de La Rivière-du-Nord analyse chaque situation avec attention avant d'imposer toute mesure.

NOUS JOINDRE

Heures de bureau

Du lundi au jeudi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Le vendredi : de 8 h à 12 h 30

En cas de **problème ou pour une annulation en dehors des heures de bureau**, contactez la **centrale de Taxi Rivière-du-Nord** au 450.327.2828.

CONSIGNES



Les effets personnels, bagages et sacs d'épicerie sont acceptés à condition que le tout soit sur les genoux du passager.



Présenter une carte d'accès TAC RDN valide au chauffeur lors de l'embarquement



Avoir l'argent en main au montant exact avant l'embarquement afin de payer rapidement



L'utilisateur pourrait se voir refuser l'accès au transport s'il ne paie pas son déplacement



Le comportement à bord du véhicule doit être empreint de civisme et de respect